

**AVIS D'APPEL D'OFFRES PAR CONSULTATION RESTREINTE N° DNCMP/328/ F /2022-2023
POUR LA FOURNITURE ET INSTALLATION DES DE DEUX APPAREILS D'HEMODIALYSE ET SES
ACCESSOIRES POUR UN CENTRE D'HEMODIALYSE A L'HOPITAL DE DEUXIEME REFERENCE
DE NGOZI**

Date d'invitation : 12./..../2023

Date d'ouverture des offres : 27./..../2023

1. Objet d'Appel d'Offres.

L'Hôpital de deuxième référence de NGOZI invite, par le présent avis de Consultation restreinte, les sociétés ayant été consultés : pharmacie Mahanaim médical Supplier, Pharmacie l'International, Pharmacie Plaza, Pharmacie Ramba et Pharmacie Eben Ezer, à présenter leurs offres pour la fourniture sous pli fermé, pour **la fourniture et installation de deux appareils d'Hémodialyse et ses accessoires** pour le centre d'hémodialyse à l'Hôpital de deuxième référence de Ngozi. Le marché comprendra également la formation des techniciens de maintenance pour les équipements principaux et des utilisateurs pour chaque type d'équipements livrés.

2. Financement du marché

Le marché est financé sur les fonds propres de propre de l'Hôpital de deuxième référence de NGOZI.

3. TYPE DE MARCHÉ

La passation du Marché sera conduite par un avis de consultation restreinte tel que définis l'article 82 dans le Code des Marchés Publics.

4. Condition de participation à l'Appel d'Offres

La participation à la concurrence est ouverte aux seules sociétés consultées (Pharmacie Mahanaim Médical Supplier, Pharmacie l'International, Pharmacie Plaza, Pharmacie Ramba et Pharmacie Eben Ezer) car elles remplissent les conditions prévues par l'article 82 du code des marchés publics et possèdent les capacités juridiques, techniques et financiers nécessaires à l'exécution de ce marché.

5. Consultation et Obtention du Dossier d'Appel d'Offres.

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu tous les jours ouvrables de 7 h 30' à 15h30 00' au Secrétariat de Direction de l'Hôpital de deuxième référence de Ngozi.

Le DAO pourra être obtenu au Secrétariat de l'Hôpital de deuxième référence de Ngozi Moyennant dépôt d'un bordereau de versement de **CENT MILLE FBU (100 000 FBU)** dont la moitié sur le compte N°1101/ 001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi(BRB)et l'autre moitié au compte n°702-90063-03 ouvert à l'Interbank Burundi au nom de l'Hôpital de deuxième référence de Ngozi.

6. Garantie bancaire de soumission

La garantie de soumission exigée est la suivante : **deux millions deux cent cinquante milles (2 250 000) Fbu**

Cette garantie devra être délivrée par une banque agréée et établie suivant le modèle en annexe III. Son absence est la cause du rejet lors de l'analyse des offres

7. PRESENTATION DES OFFRES

Les offres sous plis fermés sont placées dans deux enveloppes séparées et cachetées. Ces deux enveloppes sont ensuite placées dans une enveloppe extérieure et portant mention « **OFFRE POUR LA FOURNITURE ET INSTALLATION DE DEUX APPAREILS D'HEMODIALYSE ET SES ACCESSOIRES** ». Les offres sont à présenter en langue française et établies en trois exemplaires dont un (1) original et deux (2) en copies.

Les offres devront être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le **27/04/2023** à 9h30min.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées mais seront enregistrées.

8. DELAI D'ENGAGEMENT ET DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres qui sont valables pendant une période de nonante (90) jours calendriers à compter de la date d'ouverture des offres pour toutes les commandes.

9. DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le **27/04/2023** à 9 heures 30 minutes précises. Toute offre reçue après la date et heure limite ne sera pas prise en considération.

10. SEANCE D'OUVERTURE

Les offres seront ouvertes le **27/04/2023** à 10 heures précises en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent dans la salle des réunions de l'Hôpital de deuxième référence de Ngozi en date et heure ci haut mentionnées. Le PV d'ouverture doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et une copie est transmise à la DNCMP. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un Cadre requis par

l'Autorité contractante auprès de la DNCMP assiste à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

11. DELAI ET LIEU D'EXECUTION

Le délai d'exécution est de 3 mois ouvrables à compter de la date de réception de la lettre de commande. Ces appareils seront réceptionnés par une commission de réception nommé par la Personne Responsable des Marche Publics de l'Hôpital de deuxième référence de Ngozi.

12. MONNAIE DE L'OFFRE

Tous les soumissionnaires doivent présenter leurs prix de l'offre en monnaie locale.

Les prix restent fixes (invariables) et s'entendent HTVA.

13. CRITERES DE QUALIFICATION

Les exigences en matière de qualification sont : L'offre administrativement, et techniquement conforme et la moins disante dont le soumissionnaire a été qualifié.

14. RECEPTION DES FOURNITURES

La Direction de l'Hôpital de deuxième référence de Ngozi mettra en place une commission de réception qui sera chargée de la vérification de la conformité aux spécifications techniques des produits conformément à l'offre. Le Représentant de la DNCMP doit être présent à cette séance.

15. RENSEIGNEMENTS

Toute demande de renseignement doit parvenir par écrit à la Direction de l'Hôpital de deuxième référence de Ngozi au plus tard 5 jours avant la date d'ouverture des offres.

Fait à Ngozi, le 10/04 /2023

LE MEDECIN DIRECTEUR DE L'HOPITAL
DE DEUXIEME REFERENCE DE NGOZI

Dr Guillaume NTAWUKURIRAYO

